



Madame Sophie THIBAULT  
Préfète du Val-de-Marne  
21-29, avenue du Général de Gaulle  
94038 CRETEIL

MOP 2023-D-00096

Fontenay-sous-Bois, le 21 août 2023

Madame la Préfète,

Le 16 août 2023, vous avez sollicité l'accord de la RATP sur les actions identifiées au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3<sup>ème</sup> échéance [période 2017-2022], du département du Val-de-Marne et ce conformément aux dispositions des articles L572-7 IV et R572-8 II du code de l'environnement qui disposent :

- « L'autorité qui élabore le plan s'assure au préalable de l'accord des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en œuvre les mesures qu'il recense. » (Article L572-7 IV du code de l'environnement) ;
- « Sont joints en annexe du plan les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en œuvre les mesures prévues. » (R572-8 II du code de l'environnement).

L'application de ces dispositions est aussi rappelée par la circulaire du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable du 7 juin 2007 qui prévoit notamment que « En phase d'élaboration des PPBE, les dispositions dépendantes d'un gestionnaire ou d'une autorité autre que l'autorité compétente pour l'élaboration du PPBE feront l'objet d'échanges spécifiques, afin de rechercher les accords nécessaires avant publication, en application du IV de l'article L.572-7 du code de l'environnement. »

Ainsi, suite à l'envoi, le 30 mars 2020, de la synthèse des actions de réduction du bruit menées par la RATP sur la période 2012-2017 et des actions programmées sur la période 2017-2022, nous vous confirmons, par cette lettre, notre accord pour la réalisation de ces dernières au vu de leur bonne retranscription dans le PPBE du département du Val-de-Marne de 3<sup>ème</sup> échéance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète du Val-de-Marne, l'expression de ma sincère considération.

Cyril CONDÉ  
Directeur de la Maîtrise d'ouvrage des projets



---

**LISTE DE DIFFUSION**

---

Ghislaine BORDES	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, Service Aménagement Durable
Nicolas LE GRAND	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Energie d'Ile-de-France
Jean-Louis HOUPERT	Directeur du Département RATP Infrastructures
Eric TARDIVEL	Directeur de l'agence territoriale 75/77/91/94